

N° d'agrégation : P 204081

Belgique – Belgïe  
P.P.  
1190 Bruxelles 19  
1/17120

# L'insertion

n°56 – janvier 2005

Mensuel de la FeBISP (ne paraît pas en juillet - août)

Bureau de dépôt  
1190 Bruxelles 19



Editeur responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alliés, 307 - 1190 Bxl  
Tél : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : <mailto:hoffstadt@febisp.be> - Web : <http://www.febisp.be/>

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale

Imprimé par le CF2m - rue Berthelot, 114-116 à 1190 Bruxelles (Tél : 02 538 01 92 - E-mail : [maito.cf200@winbe](mailto:maito.cf200@winbe))

## QUI SOMMES-NOUS ?

**L**a **Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone (FeBISP)** a pour vocation de représenter l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 57 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEM, la Cocof, l'IBFFP, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

### **1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise** via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère ;
- l'évaluation du partenariat « Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques » ;
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques ;
- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP.

### **2. De définir des programmes d'action concertée.** Notamment pour

- que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées ;
- l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales ;
- participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral ;
- favoriser le développement de projets d'économie sociale.

**3. D'agir solidairement** vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

**4. D'assister ses membres** dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

**Gabriel Maissin**, administrateur-délégué - **Suzanne Beer**, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, assistante de gestion - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles - **Nathalie Hoffstadt**, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Delphine Libert**, secrétaire de direction - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique formation professionnelle.

## Edito

**H**istoire de bien démarrer 2005, nous voilà tous réunis autour de ce mensuel qui vous est destiné et dans lequel vous êtes amicalement invités à prendre part via vos remarques, propositions, articles ou informations diverses.

En ce début d'année, nous avons choisi de nous pencher sur la formation qualifiante dans le secteur de l'ISP bruxelloise. Pourquoi ? Car le sujet a récemment fait surface dans l'actualité troublante ainsi les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle. Et pour cause, une rumeur inquiétante circule : certaines personnes pourraient envisager d'exclure la formation qualifiante du champs de l'ISP bruxellois (comme c'est déjà le cas en Wallonie). Ce dossier a pour but de mettre en valeur l'action des opérateurs de formation qualifiante, de montrer combien il est indispensable d'augmenter l'offre de formation qualifiante du dispositif ISP car le public peu qualifié doit pouvoir bénéficier d'un parcours de formation continu et adapté à ses besoins. Le dossier est illustré par des témoignages d'acteurs de terrain qui nous donnent un point de vue concret sur la question.

A côté de ces angoisses liées à l'avenir des formations qualifiantes, des événements nettement plus positifs sont également en vue :

- L'augmentation de l'offre de formation envisagée par la Ministre Dupuis (voir page 9) ;
- Le gouvernement bruxellois a approuvé le texte définitif de l'arrêté portant exécution de l'ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et des entreprises d'insertion (EI). Lire en page 4 ;
- Pour tout ceux qui n'ont pas pu être présent le 15 décembre dernier et qui voudraient trouver des financements pour des projets bruxellois d'économie sociale, un compte-rendu de la séance d'information est à votre disposition en page 6 .

Quant à nos agendas, après une période très calme le mois passé, les activités reprennent avec entre autres des formations, des rencontres politiques et... notre sacro-sainte journée d'étude dont nous vous avons déjà un peu parlé (lire en page 4 la présentation des thèmes qui seront abordé).

Bonne lecture à tous et suite au prochain numéro qui sera consacré au Contrat pour l'économie et l'emploi.

## Sommaire

<b>Actualités</b>	<b>p. 4</b>
→ La Sécurité sociale belge fête ses 60 ans : le temps serait-il venu de la mettre à la retraite ?	p. 4
→ Economie sociale d'insertion bruxelloise : les arrêtés d'application de l'ordonnance ILDE-EI sont (enfin) pris	p. 4
→ Le 15 décembre dernier, la FeBISP organisait une séance d'information sur les possibilités de financement des projets d'économie sociale à Bruxelles	p. 6
→ Un petit supplément d'âme ? En tout cas un petit supplément de formations...	p. 9
<b>Dossier du mois</b>	<b>p. 10</b>
→ La formation qualifiante : près de la moitié de l'offre de formation du dispositif ISP	p. 10
→ Faire simple : trop simple !	p. 12
→ Des chiffres et des formations	p. 13
→ Visite à Carrefour Formation	p. 14
→ Les caractéristiques de la formation qualifiante en ISP	p. 16
→ Pourquoi tenons-nous à la formation qualifiante ?	p. 17
→ Rencontre au CASI-UO / COFTeN avec Giovanna Angius, Guy Kerckoven	p. 18
→ Comment bétonner la formation qualifiante ISP ?	p. 19
→ La Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle du CFA, une formation qualifiante !	p. 20
→ Rencontre avec Christine Kulakowski, directrice du CBAI	p. 21
<b>Annonces</b>	<b>p. 22</b>
<b>Agenda</b>	<b>p. 23</b>
→ Le travail de la FeBISP du 1 <sup>er</sup> au 15 janvier	p. 23
→ Activités	p. 24

## Actualités

---

### LA SECURITE SOCIALE BELGE FETE SES 60 ANS : LE TEMPS SERAIT-IL VENU DE LA METTRE A LA RETRAITE ?

**L**e mardi 26 avril prochain, la FeBISP se penchera, à l'occasion de sa 8<sup>ème</sup> journée d'étude, sur le thème de la sécurité sociale.

Comment fonctionne notre système de protection sociale ? Quelle différence entre assurance et assistance ? Quels sont les principes et les sources de financement, pourquoi parle-t-on de mécanisme de redistribution ? Quels sont les liens avec les politiques d'emploi et d'activation ? C'est à ces questions que tenteront de répondre une partie de nos intervenants. Mais impossible en 2005 de parler de la sécurité sociale

sans rappeler le contexte européen et ses incidences sur les politiques au niveau national. Nous consacrerons donc une partie de la journée à la présentation des orientations politiques de l'Union européenne à travers la stratégie européenne pour l'emploi, la méthode de coordination, les objectifs du Sommet de Lisbonne... Enfin, traiter de la sécurité sociale belge, c'est aussi évoquer les thèses et les arguments qui visent sa remise en cause ou ses ajustements. Pour cela nous avons invité des politiques et des représentants des organisations de travailleurs à

venir débattre et répondre aux questions du public.

Vous trouverez plus de détails sur le déroulement de la journée et les différents intervenants au cours du mois de février en consultant notre site <http://www.febisp.be/>

D'ores et déjà, la revue Politique consacre, son numéro de décembre à ce thème à travers un dossier très fourni intitulé « La Sécu dans la tourmente – rencontre avec une grand dame bien conservée ». *Politique revue de débats*, n° 37, bimestriel, décembre 2004, 6 €.

Pierre-Alain Gerbeaux

### ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION BRUXELLOISE : LES ARRETES D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE ILDE-EI SONT (ENFIN) PRIS

**L**es choses se sont mises à bouger juste avant la Noël : c'est en effet le 22 décembre 2004 que le gouvernement bruxellois a enfin approuvé le texte définitif de l'arrêté portant exécution de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion. A

l'heure où nous écrivons ces lignes, l'arrêté n'est pas encore paru au Moniteur mais ce n'est plus qu'une question d'heures maintenant, et au moment où vous lirez cet article ils seront certainement disponibles sur le site <http://www.moniteur.be/>.

Ce 25 janvier, des fonctionnaires de l'administration régionale bruxelloise de

l'emploi et une représentante du cabinet du Ministre de l'économie et de l'emploi Benoît Cerexhe présentaient pour la première fois les nouveaux arrêtés devant les membres du groupe de travail 2 « économie sociale » du Pacte Territoriale Bruxellois pour l'Emploi. D'emblée, il nous a été précisé que des adaptations pouvaient encore être imposées dans le

cadre des règlements européens relatifs à la concurrence, car pour la Commission européenne, les ILDE aussi bien que les EI seraient considérées comme des entreprises et donc soumises à certaines règles.

Difficile de résumer en quelques lignes le texte des arrêtés et son contenu, relativement techniques. On peut cependant le « saucissonner » en 3 grands chapitres :

**1. Les critères et procédures d'agrément des ILDE et des EI :** le contenu du dossier à remettre en vue de demander l'agrément est précisé, ainsi que les délais de remise d'avis, les modalités de contrôle (rapports annuels). Le contenu du plan de formation à remettre dans les trois mois est évoqué.  
Remarque : Il sera possible pour un projet de se faire agréer sans se faire subventionner (cela permet d'avoir accès à des mesures de soutien fédérales si les enveloppes régionales sont insuffisantes ou entièrement consommées).

**2. Les mécanismes de subventionnement des ILDE et des EI.** Impossibles à résumer ici sans trahir leur teneur, mais dans leurs grandes lignes, ils étaient déjà connus grâce à l'ordonnance.

Remarque importante : l'enveloppe prévue en 2005 pour le subventionnement des ILDE et des EI est de 310.000 €. C'est peu, diront certains, ceci dit, il n'est pas impossible que des budgets supplémentaires se dégagent grâce aux accords de coopération fédéral / régions en cours de négociation pour l'instant.

**3. La composition de la plate-forme de concertation de l'économie sociale** (mentionnée à l'article 15 de l'ordonnance) ; outre ses missions, qui étaient déjà décrites dans l'ordonnance, on a maintenant le décompte des sièges :

- 2 représentants du gouvernement dont un représentant du ministre qui assure la présidence ;
- 6 membres et 6 suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs et des travailleurs siégeant au CESRBC (Conseil économique et social de la Région Bruxelles-Capitale) ;
- 3 membres et 3 suppléants représentant les organisations d'employeurs représentatives du secteur de l'économie sociale ;
- 1 membre et 1 suppléant représentant l'ORBEM ;
- 1 membre et 1 suppléant représentant l'administration.

Afin de rendre les choses plus explicites, l'administration bruxelloise de l'emploi planche sur un vade-mecum technique à usage pratique, car toutes les « subtilités » administratives ne seront pas levées par le seul texte des arrêtés d'application. Quant à elle, la FeBISP éditera, dans les mois à venir, une brochure explicitant les éléments stratégiques auxquels se doivent d'être attentifs les entrepreneurs de l'économie sociale d'insertion bruxellois, et présentera les autres mécanismes d'appui et mesures de subventionnement, notamment fédéraux, auxquels ils peuvent avoir accès au-delà du cadre strict de l'ordonnance ILDE/EI.

Il nous reste maintenant à connaître la composition exacte de la plate-forme, qui se négocie ces jours-ci. Le cabinet promet une mise en fonctionnement de celle-ci pour début mars. Le vade-mecum de l'administration devrait être finalisé à la même période. Tout restera alors à faire, le cabinet Cerephe ayant exprimé le souhait de ne pas agréer et subventionner les projets « déposés en premier » mais bien les projets les plus prometteurs et les plus conformes à une politique concertée de création d'emplois dans l'économie sociale d'insertion. A suivre, donc...

Delphine Huybrecht

## LE 15 DECEMBRE DERNIER, LA FEBISP ORGANISAIT UNE SEANCE D'INFORMATION SUR LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT DES PROJETS D'ECONOMIE SOCIALE A BRUXELLES

**I**l s'agissait d'informer nos membres des possibilités offertes par le Fonds Fédéral de l'économie sociale et durable (en abrégé KLF, du néerlandais Kringloopfonds) et par BRUSOC, filiale « économie sociale » de la SRIB (Société Régionale d'Investissement Bruxelloise).

On le sait, l'ordonnance en préparation donnant un cadre d'agrément aux futures initiatives d'économie sociale (ILDE ou EI) prévoit des subventions au niveau de l'encadrement, de l'accompagnement, voire au niveau du salaire des travailleurs en insertion. L'ordonnance mentionne également (sans plus de détails disponibles pour l'instant) des possibilités pour les porteurs de projets d'obtenir auprès de la SRIB des prêts à des « conditions intéressantes » pour des montants allant jusqu'à 250.000 €. Mais cela ne nous dit pas concrètement comment les futures ILDE ou les futures EI bruxelloises vont pouvoir s'équiper.

Or, les difficultés de financement que connaissent les structures d'économie sociale d'insertion sont nombreuses et désormais bien connues. Comme ces projets sont par nature « non profit », les financeurs ne se bousculent pas pour y investir, ce qui

explique qu'elles connaissent des problèmes de financement variés : problèmes de trésorerie (en raison des délais de liquidation souvent longs des subsides publics), difficultés à investir pour l'achat de machines et d'équipements pouvant mener à une sous-capitalisation chronique (du fait de la réticences des banques due notamment au manque de garanties). Pourtant, l'expérience des organismes de financement alternatifs (Triodos, CREDAL...) montre qu'investir dans l'économie sociale n'est pas vraiment plus risqué qu'investir dans l'économie « classique », et que globalement les rendements de ce type d'investissements ne sont pas en-dessous de la moyenne.

Conscient de ces problèmes de financement propres au monde de l'économie sociale, l'ancien Ministre de l'économie sociale Johan Vande Lanotte avait lancé, juste avant la fin de son mandat en 2003, le Fonds de l'économie sociale et durable dont il était entre autres question lors de la séance du 15 décembre dernier.

Le Fonds a récolté dans le grand public 75 millions d'Euros sous formes d'obligations d'une durée de 5 ans (échéance le 20 juin 2008), garanties par l'Etat et bénéfici-

ant d'un intérêt annuel de 3,125 %. Les souscripteurs bénéficieront d'un crédit d'impôt de 5 % du montant souscrit (avec un maximum de 250 €) sur leur déclaration 2003/2004. Ces obligations ne sont ni cotées, ni transférables.

Les missions du Fonds sont celles définies par la loi. Plus particulièrement, le Fonds a pour objet, dans le respect de l'accord de coopération du 4 juillet 2000 entre l'Etat fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie sociale, « toute forme d'interventions au bénéfice d'activités relevant de l'économie sociale et notamment la prise de participation là où elle est possible ou souhaitable ou des prêts ».

Le Fonds a pour instruction d'affecter :

- 30 % de ses capitaux, soit 22,5 millions d'Euros à des placements éthiques; ces placements ont été réalisés principalement auprès de Dexia et Fortis avec l'assistance d'Ethibel ;
- 70 % de ses capitaux, soit 52,5 millions d'Euros au financement de l'économie sociale. L'objectif fixé au Fonds est d'avoir affecté ce montant à l'issue du troisième exercice, fin 2006.

Source : DE WASSEIGE, M., "Fonds de l'économie sociale et durable, brève présentation", Note FES pour communication à Krakow, juin 2004 –

[http://www.krakow2004.coop/files/presse/FES\\_PRESENT\\_FR.doc](http://www.krakow2004.coop/files/presse/FES_PRESENT_FR.doc)

**L'organisme de financement alternatif CREDAL en tant qu'intermédiaire entre le Fonds Fédéral et les projets d'économie sociale francophones**

CREDAL est avant tout une coopérative de crédit qui a été mise en place dans les années '80 autour de préoccupations éthiques quant à l'utilisation des fonds placés dans des banques « classiques » (c'était l'époque de l'apartheid et les banques belges soutenaient de manière indirecte le régime pro-apartheid en Afrique du Sud).

Actuellement, CREDAL est une coopérative (une SCRL à finalité sociale précisément) qui compte près de 750 coopérateurs en Belgique francophone. Les fonds placés en direct à CREDAL représentent 7 millions d'Euros. Les actionnaires de CREDAL ne recherchent pas le profit, et seules 54 % des parts offrent à leur souscripteur un dividende égal au taux d'inflation.

80 % des sommes placées à CREDAL servent :

- A octroyer des crédits à l'économie sociale ;

- A offrir des conseils en gestion aux structures d'économie sociale ;
- A fournir du micro-crédit aux exclus du système bancaire (à des particuliers) ;
- A offrir du crédit social à la consommation (à des particuliers).

Les clients de CREDAL :

- Sont coopérateurs, c'est-à-dire décideurs ;
- Sont considérés comme partenaires, notamment dans le désir de CREDAL de considérer le crédit comme un outil pédagogique ;
- Ont connaissance du dossier rédigé à leur sujet.

Les AG de CREDAL sont participatives et transparentes ; les coopérateurs reçoivent un rapport d'activités complet et un trimestriel d'info.

Les crédits de CREDAL :

- S'étendent sur une durée qui peut aller de 1 mois à 20 ans ;
- Représentent des montants allant de 2.500 à 300.000 € ;
- Peuvent prendre la forme de :
  - crédits de trésorerie
  - crédits de fonds de roulement
  - crédit de pont
  - crédit d'investissement à court et à long terme
- Les taux pratiqués par CREDAL sont déconnectés du marché et vont de 4,75 % (long terme) à 6 % (crédits de trésorerie) ;
- Les crédits vont à des projets existants, en création ou en développement ;

- L'apport de garanties n'est pas une condition indispensable : CREDAL fait du « sur mesure » et cherche à trouver des solutions adaptées à tous les types de problèmes ;
- L'analyse des projets combine l'approche financière et l'approche sociale et s'établit sur une base partenariale.

Le suivi est une composante essentielle de l'activité « crédit » : les crédits de trésorerie sont suivis chaque année, un contrôle prudentiel est exercé pour les crédits d'investissement et de fonds de roulement. Dans certains cas, un suivi trimestriel ou semestriel des comptes est exercé, voire un suivi à la carte pour les projets débutants.

Un autre volet des activités de CREDAL c'est le crédit aux personnes ou aux entrepreneurs isolés : micro-crédit pour des projets d'indépendants, crédits à la consommation en vue d'éviter le surendettement...

**Les activités de conseil de CREDAL**

CREDAL est aussi une agence-conseil agréée par la Région Wallonne, à ce titre elle rend des services : elle peut vous aider à élaborer des plans d'affaire et des plans financiers « qui tiennent la route », mais aussi vous aider au point de vue du marketing ou de l'organisation du travail dans votre entreprise. CREDAL vous facturera ses services entre

30 et 45 € de l'heure, après établissement conjoint d'un plan de travail et accord sur un devis.

CREDAL, personnes de contact :

- Michel Genet, directeur, 010.48.33.50 - <mailto:michel.genet@credal.be>
- Isabelle Philippe, coordinatrice crédit, 010/48.33.51 – <mailto:isabelle.philippe@credal.be>
- Sébastien Fosseur, coordinateur agence-conseil, 010/48.34.78 – <mailto:sebastien.fosseur@credal.be>

Plus d'infos sur le site de CREDAL : <http://www.credal.be/>

### **BRUSOC, l'organisme régional bruxellois pour le financement de l'économie sociale et de l'économie locale**

BRUSOC est une filiale de la SRIB, la Société Régionale d'Investissement Bruxellois, société anonyme créée il y a quarante ans dans le but de promouvoir l'entreprise à Bruxelles.

BRUSOC s'occupe du financement de l'économie sociale et de l'économie locale (Petites entreprises et projets d'indépendants dans les zones Objectif II, avec apports des Fonds structurels européens de l'Objectif II). L'outil-phare de BRUSOC pour l'économie sociale, c'est le prêt subordonné : il s'agit d'un prêt qui ne nécessite pas l'apport de garanties de la part du demandeur, et

c'est aussi la créance qui sera remboursée en dernier lieu en cas de faillite d'un projet.

Les prêts et les prises de participation en capital de BRUSOC vont de 5.000 à 50.000 €, avec un taux d'intérêt de 4 %. La durée moyenne des prêts est de 3 ans.

Conditions :

- La nature juridique (asbl ou société) de l'entreprise importe peu ;
- Il faut que le projet poursuive une finalité sociale ;
- Le siège social et d'activités doit être basé en Région de Bruxelles-Capitale.

La demande d'accompagnement ou de crédit peut avoir lieu avant le montage du projet ou en cours de vie du projet.

Procédure :

- Une prise de contact rapide, un entretien ;
- Élaboration d'un plan d'affaires avec le promoteur ;
- Décision rapide du Conseil d'Administration de BRUSOC ;
- Libération du prêt selon diverses modalités ;
- Suivi rapproché et adapté ;
- Possibilité de réinvestissement.

Pour préparer sa demande, il faudra prévoir :

- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une description de l'activité ;

- Une présentation du besoin financier et de sa future affectation ;
- La localisation du projet ;
- L'ébauche d'un plan financier.

L'accompagnement de BRUSOC est adapté à chaque demande. Dans la phase de pré-crédit, des conseils peuvent être donnés aux demandeurs afin de développer et affiner la définition de leur plan d'affaires sans pour autant que BRUSOC se substitue aux promoteurs dans la réalisation de leur projet. Pour le suivi sur le long terme, BRUSOC peut mettre à disposition des promoteurs son expertise et mettre à profit son implantation au sein de la SRIB et d'un réseau d'acteurs de la création d'entreprises pour apporter réponses aux multiples questions qui peuvent surgir au cours de la vie d'une entreprise.

BRUSOC, personnes de contact :

- Hamed Ben Abdelhadi
  - Marion Cahen
- 02 548 22 11 - <mailto:brusoc@srib.be>  
<http://www.srib.be/>

### **Que retenir de cette séance d'information ?**

Pratiquement, on sait finalement encore assez peu de choses sur le Fonds Fédéral de l'Economie sociale et durable...

Les acteurs du financement alternatif partenaires comme CREDAL ne disposent pas eux-mêmes de toute l'infor-



mation nécessaire à l'heure où nous écrivons ces lignes. En date du 15 décembre 2004, et d'après CREDAL, près de 8 millions d'Euros de prêts ont déjà été approuvés ; il s'agit majoritairement de crédits d'investissement immobiliers. Peu de demandes émanant de porteurs de projets bruxellois ont été introduites. Selon CREDAL, une jurisprudence doit encore s'élaborer autour des pratiques du Fonds et l'engagement d'un travailleur permanent pour le Fonds sera le bienvenu.

En réalité, ce ne sont pas les fonds qui manquent pour le financement de l'économie sociale : ce qui manque plutôt, c'est la capacité de s'en saisir...

Or, si les fonds ne sont pas utilisés au moment d'évaluer la période des 5 ans écoulée en 2008, la tentation sera

grande de mettre le terrain en face de ses responsabilités et de dire : « la balle était dans votre camp, vous n'en avez rien fait, nous arrêtons l'expérience... ».

Mais un autre danger guette les acteurs de l'économie sociale sur ce terrain du financement : voir les fonds utilisés par des opérateurs qui n'en auraient pas réellement besoin mais qui profiteraient de « l'effet d'aubaine ».

Les intérêts des emprunts ne seront sans doute pas des frais éligibles dans le cadre des agréments de type « ILDE » ou « EI » ; c'est pourquoi les plans d'affaires des projets doivent être assez solides pour assurer une rentabilité interne suffisante.

Au-delà, c'est la question de la prise en compte du temps

de travail nécessaire au montage de projets solides qui se pose : une piste intéressante pourrait être celle de la mise à disposition de « chèques-consultance » auprès d'organismes type « agences-conseil ». Les structures d'appui existent, mais dans les faits, on constate qu'il n'y a pas de réelle rencontre entre les besoins et l'offre de service, sans doute parce qu'établir une réelle communication prend du temps, et que ce temps n'est pas suffisamment financé.

On peut aussi se demander pourquoi la SRIB ou BRUSOC n'ont pas été, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans l'administration du Fonds fédéral de l'économie sociale et durable.

Delphine Huybrecht

## UN PETIT SUPPLEMENT D'AME ? EN TOUT CAS UN PETIT SUPPLEMENT DE FORMATIONS...

**F**in 2004, la Ministre Françoise Dupuis a lancé à la FeBISP un appel pour élargir l'offre de formation professionnelle en ISP (voir « L'insertion » du mois de décembre). Mobilisant ses membres, la FeBISP a donné en quelques jours à la Ministre une idée des possibilités d'augmentation de l'offre : environ 220.000 heures (un peu plus de 20 % de l'offre

actuelle), dans les conditions financières proposées, à savoir : pas de budget pour les locaux ni pour l'infrastructure.

Début 2005, la Ministre a envoyé l'appel d'offres précis aux OISP qui avaient jusqu'à la fin janvier pour répondre. On attend donc les détails.

Pour l'augmentation de la formation professionnelle, le

budget global est « x ». La part réservée à l'ISP, uniquement pour de l'alphabétisation, des préformations, des formations de base et des formations courtes aux nouvelles technologies, correspond grosso modo au coût de l'installation d'un ascenseur dans une station de métro : 300.000 €. La Ministre, consciente de l'étroitesse de l'enveloppe,

s'est engagée à augmenter ce budget par d'autres moyens, notamment en récupérant des sommes non consommées sur des budgets ISP.

Ce qui est sûr, c'est que les plans politiques, les accords et autres déclarations, d'où qu'ils émanent, mettent tous l'accent sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi : il faudra bien que les moyens budgétaires suivent, au risque sinon, de reléguer ces accents au rang d'incantations. L'ISP en tout cas, est désireuse d'augmenter l'offre, parce que la pression des demandeurs d'emploi et de formation est, à raison, très forte : la plupart des places en for-

mation sont prises en quelques jours ! Et ce n'est pas la Contrat de Projet professionnel qui va freiner la tendance...

Ce n'est pas une raison pour ouvrir des formations à tout vat, peu importe le programme, pourvu qu'il y ait formation. A ce propos, il faudra bien que cesse un jour cette idée que les formations courtes - sortes de « brief therapy » par la formation - pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés, seraient une solution à leur chômage : un fois pour toutes : non. On ne fait pas en quelques semaines ce que l'enseignement n'a pas réussi en plusieurs années. Qu'un ingénieur, un gradué en informatique au chômage aient

besoin de quelques semaines pour se remettre au néerlandais ou se remettre à jour, oui. Mais qu'une personne qui n'a pas terminé ses études secondaires, sans emploi depuis plusieurs années, apprenne l'informatique ou le néerlandais en un mois ou deux, quel est le sens de cela, si elle n'a pas un métier en mains ? N'est ce pas, à nouveau, la mener à l'échec et au désespoir ? Sauf s'il s'agit, à l'heure de la communication et du « vivre ensemble », de lui proposer un moyen de mieux vivre dans une Bruxelles moderne, mais ça, c'est une autre histoire, ce n'est pas la mission première de l'ISP.

Suzanne Beer

## Dossier du mois

**En paraphrasant Nietzsche : « Deviens ce que tu es. Fais ce que toi seul peux faire ».**

**Agnès Delvaux, directrice du CEFOR**

### LA FORMATION QUALIFIANTE : PRES DE LA MOITIE DE L'OFFRE DE FORMATION DU DISPOSITIF ISP

**L**a formation qualifiante, qu'est-ce donc ?

Dans le jargon des OISP, la FQ désigne un type d'action définie dans le cahier des charges des actions de formation qualifiante, approuvé par le Collège de la Cocof en janvier 2004. En voici les grandes lignes :

Selon le décret du 27 avril 1995 (article 5 § 2), une formation qualifiante consiste :

- Soit en l'apprentissage d'un métier, d'une profession ou d'une fonction ;

- Soit en l'actualisation et la qualification dans le métier, la profession ou la fonction.

**Elle doit concourir à l'accès à l'emploi qualifié dans un secteur professionnel donné, public ou privé.** Elle a pour objectif général de viser la qualification professionnelle en vue d'accéder à un emploi rémunéré. Elle permet au stagiaire d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier ou de la fonction professionnelle visé par la formation et de mettre en prati-

que les acquis de formation et d'obtenir une expérience professionnelle via un stage en entreprise.

L'action de formation prend en compte notamment l'évolution des besoins et des demandes émanant du champ de la formation professionnelle et du marché de l'emploi.

Son public cible doit :

1. Ne plus être soumis à l'obligation scolaire au démarrage de l'action ;
2. Etre demandeur d'emploi inoccupé, tel que défini dans le décret du 27 avril 1995 en son article 3 §1. « Sont visés les demandeurs d'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale qui ne sont pas détenteurs, au début de l'activité, du certificat de l'enseignement secondaire supérieur décerné par le Ministre de l'Education ou de tout autre diplôme équivalent et qui sont dans l'impossibilité de répondre aux offres d'emploi disponibles sur le marché du travail en raison de la faiblesse ou de l'absence de qualification professionnelle, de leur dénuement social ou du fait de discriminations visant le groupe spécifique auquel ils appartiennent ». 80 % du public doit correspondre au critère de diplôme ;
3. Avoir les pré-requis<sup>1</sup> nécessaires pour l'entrée en formation qualifiante ».

**Tenter une réflexion générale sur le sujet demande d'aborder les caractéristiques et les exigences de ce type d'action. C'est donc au travers de rencontres et de la plume de certains opérateurs de formation qualifiante que nous allons découvrir en quoi cette action ISP se distingue de la formation professionnelle grâce à une pédagogie pour adulte combinée à un accompagnement spécifique (guidance) menés le plus souvent dans une approche d'éducation permanente (EP).**

Le défi principal de l'action de formation qualifiante est lourd de conséquences : il s'agit d'adapter de manière constante les formations à l'évolution du marché de l'emploi, compte tenu du faible niveau de qualification du public. Comment ces publics faiblement qualifiés accèdent-ils à des niveaux de qualification professionnelle et ensuite à l'emploi ?

Les stagiaires ISP suivent-ils des formations qualifiantes moins qualifiantes que les autres ? La formation qualifiante a pour but de développer les compétences professionnelles nécessaires à l'employabilité. Comment identifier les niveaux de qualification atteints ? Par le niveau des fonctions ou des postes de travail occupés à l'issue de la formation ou encore grâce à un partenariat certifiant ? Et surtout comment ces programmes de référence prendront-ils en compte toutes les compétences, utiles à l'insertion socioprofessionnelle ou à l'emploi, développées au cours de la formation autre que celles dites « professionnelles » ?

L'élaboration des programmes de référence qui seront annexés au cahier des charges des opérateurs de formation qualifiante, auront pour principal enjeu de définir les niveaux d'entrée et de sortie des formations. Et de réglementer par conséquent les articulations de niveaux entre les actions de formation qualifiante et les autres actions de préformation, formation de base, alpha, AFT...

La coordination du dispositif doit passer par une transparence des objectifs de formation, nous dit Bruxelles Formation... Nous verrons dans le futur comment ces nouvelles contraintes auront pour effet soit de consolider concrètement les filières de formation soit de les reléguer à un rang purement conceptuel.

Entre les différents opérateurs de formation, on devrait ne jamais parler de concurrence mais bien de complémentarité, étant donné la disparité des publics inscrits dans les différents dispositifs. Certains OISP ont choisi de développer des passerelles avec l'Enseignement de promotion sociale, la certification des apprentissages reste symbolique aux yeux d'un public, plus ou moins âgé, toujours en marge scolaire.

De plus, étant donné la tendance à modulariser les formations en fonction de filières certifiantes, nous ne devons pas faire l'économie d'un débat ni avec la promotion sociale ni avec les fonds sectoriels. Il serait important d'interpeller les commissions paritaires et de se définir également auprès d'eux en

tant qu'acteurs de la formation professionnelle.

Les futurs programmes de référence, auxquels renvoient déjà les cahiers des charges, s'inspireront d'une logique de compétences « professionnelles ». La validation des compétences est un dispositif en devenir et c'est le moment d'intervenir, d'inventer, de créer ou de soutenir des projets pilotes émanant de l'ISP.

**Bref ce dossier a pour but de promouvoir l'action des opérateurs de formation quali-**

**fiant, de montrer combien il est indispensable d'augmenter l'offre de formation qualifiante du dispositif ISP car le public ISP doit pouvoir bénéficier d'un parcours de formation continu et adapté à ses besoins. Une mosaïque d'avis émanant des acteurs de terrain nous permettra d'entrer dans le vif du sujet.**

Ana Teixeira

.....  
1 Les pré-requis demandés à l'entrée en formation variant selon le secteur d'activités.

## FAIRE SIMPLE : TROP SIMPLE !

**U**n décret de la Cocof, voté en 1995, a créé un dispositif cohérent d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles. Il a, pour une bonne part, légiféré sur des actions déjà existantes sur base d'un décret de la Communauté française de 1987, mais il a aussi instauré et surtout impulsé une politique coordonnée, reconnaissant des spécificités propres à Bruxelles. On le sait, le chômage massif surtout chez les jeunes et les personnes non qualifiées et peu scolarisées, est particulièrement aigu notamment parce que Bruxelles est une ville enclavée, offrant à l'intérieur de ses frontières un travail principalement qualifié. Face à ce problème insupportable, beaucoup cherchent, ou trouvent - éventuellement sans vraiment chercher - une solution rapide et efficace : le mot rationaliser leur vient alors immédiatement à l'esprit...

Rationaliser serait en l'occurrence appliquer des méthodes simples basées sur l'idée simple que tout le monde ne doit pas tout faire dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Il faudrait donc se spécialiser pour lutter contre la gabegie actuelle, causée par les principaux opérateurs de formation professionnelle qui, en toute légalité, c'est vrai, feraient tous un peu la même chose : de l'alphabétisation, de la préformation, de l'orientation et des formations qualifiantes. Ceux qui parlent de rationalisation peuvent d'ailleurs être les

mêmes qui disent une autre chose très simple aussi : il faut augmenter la formation professionnelle, notamment l'alphabétisation, les préformations et certaines formations qualifiantes.

Donc dans ce contexte de pénurie de formation professionnelle, il faudrait d'abord rationaliser, ensuite augmenter le volume des formations possibles, ou l'inverse : d'abord augmenter le volume, ensuite rationaliser, on ne sait aujourd'hui quel serait le chemin privilégié.

Et ce serait quoi, rationaliser et spécialiser ? Encore une fois, simple : certains feraient de la formation qualifiante, par exemple Bruxelles Formation (qui a aujourd'hui de plus en plus de préformations dans ses programmes), et d'autres tels l'ISP (dont plus d'un tiers des formations sont qualifiantes) se spécialiseraient dans tout ce qui est préformation, y compris l'alphabétisation et autres formations de base. D'un seul et même coup, on réintroduirait le taylorisme, et on créerait, parallèlement à l'enseignement « spécial », une formation professionnelle « spécial(isé)e ». Chacun saurait où il doit aller se former, plus aucun chômeur ne ferait d'esclandre dans les bureaux parce qu'il n'y a plus de place nulle part et qu'il est aux abois.

### Simple et tout pour plaire

Mais avant d'avoir des idées simples, il faut avoir, malheureusement, les idées claires : et avoir des idées claires, ce serait pouvoir répondre par exemple aux questions suivantes : tout le monde fait-il bien la même chose ? Le public réel des opérateurs de formation est-il le même ? Et si non, en quoi diffère-t-il ? La formation qualifiante, qui « tire » tout le dispositif d'ISP vers l'emploi, devrait-elle quitter ce dispositif et être reprise par d'autres opérateurs ?

Il faut certainement faire évoluer les dispositifs de toute la formation professionnelle, mais surtout en attelant bien les bœufs avant la charrue. Commençons d'abord par rendre fluide, facile pour lui, le parcours de formation du demandeur d'emploi. Donnons-lui la possibilité de passer d'un dispositif à l'autre, faisons en sorte que les délais d'attente soient les plus brefs possibles, qu'il ait constamment l'occasion de chercher de l'emploi s'il le veut, même pendant sa formation, que l'accompagnement proposé pour la résolution de ses innombrables problèmes financiers et administratifs soit lisible par lui et pas dispersé, qu'il sache où aller, conseillons-le sans penser à sa place, et déjà la rationalité du système aura beaucoup augmenté. Ensuite, reconnaissons aux spécialistes leurs spécialités : l'ISP est un dispositif qui s'adresse à une catégorie particulière de demandeurs d'emploi qui jusqu'à présent, ne franchissent pas réellement les portes d'autres dispositifs. La façon de les accueillir, de les former, et de leur proposer de passer à l'étape suivante (une formation plus qualifiante ou l'emploi) résulte d'un savoir-faire que l'ISP a acquis au

fil des ans et de l'expérience. Ça ne s'improvise pas, et le secteur est encore occupé à se « professionnaliser ». On va changer près d'un tiers de tout ça, et confier ce travail de formation qualifiante à d'autres qui devraient apprendre un nouveau métier ?

Enfin et surtout, supprimer la formation qualifiante en ISP, ce serait décider cyniquement de cantonner les demandeurs d'emploi les moins qualifiés dans un seul dispositif ; dès qu'ils auraient acquis le niveau pour entrer en formation qualifiante (la seule dont l'objectif direct est l'emploi), il faudrait donc l'envoyer ailleurs, pour qu'il soit formé avec d'autres « du même niveau ». Autrement dit, ne mettons plus ensemble des personnes de niveaux différents dans leur parcours d'insertion, procédons par niveau... Les données les plus fermes sur le sujet sont à présent connues : mêler les niveaux et les genres est le plus efficace dans l'enseignement et la formation : c'est quand les groupes sont hétérogènes et mélangés que tout le monde est tiré vers le haut. Faire le contraire est anti-efficace sur tous les plans et mène à construire des ghettos !

Dans ce contexte où tout le monde tente de trouver des solutions au chômage effrayant à Bruxelles, la FeBISP lancera à l'automne une réflexion avec tous ses partenaires sur le dispositif ISP : qu'est-il, à qui s'adresse-t-il, quelle est son utilité, que veut-on qu'il devienne, que faut-il changer ? Nous voulons d'abord savoir avant qu'on ne nous lance dans des changements. N'est pas ce qu'il y a de plus rationnel ?

Suzanne Beer

---

## DES CHIFFRES ET DES FORMATIONS

**B**ruelles compte 49 OISP<sup>1</sup> qui ont assuré, en 2003, 156 actions de formation (alphabétisation, formation de base, préformation, AFT, formation qualifiante et formation en partenariat avec l'enseignement de Promotion sociale, détermination généraliste ou ciblée et « formations innovantes » des Missions Locales) pour 3569 stagiaires demandeurs d'emploi.

Animateur, Aide comptable, Administrateur réseau, Chauffeur-livreur, Développeur Internet, Educateur en gérontologie, Electromécanicien, Gros œuvre bâtiment, Gardien de parc, Horeca, Manœuvre boucher, Publication Assistée par Ordinateur, Secrétaire, Steward de prévention - médiation - sécurité, Sauveteur-surveillant de piscine, Technicien en informatique de bureau, Téléopérateur...

Voici quelques exemples parmi la liste longue et variée des formations qualifiantes proposées par les OISP bruxellois, agréées par la Cocof et conventionnées avec Bruxelles Formation.

Au total pas moins de **64 actions de formation qualifiante** (soit **41 % des actions ISP**) ont été mises en œuvre par des OISP (25 opérateurs précisément) en 2003. Un peu plus de 1400 demandeurs d'emploi (1416 exactement soit **40 % du public formé**) en ont bénéficié. En volume, cela représente **presque la moitié (47,5 %) des heures** réalisées par les OISP.

Parmi ces actions, 9 (représentant 28 % des heures de formation qualifiante ISP) faisaient l'objet d'un partenariat avec l'Enseignement de Promotion sociale. 277 personnes (soit 20 % du public des formations qualifiantes ISP) ont pu ainsi acquérir une formation telle que Aide familiale, Educateur en gérontologie, Secrétaire médicale, Animateur sportif interculturel, débouchant sur un diplôme.

Parmi ces actions figurent également quelques formations dites « innovantes » et à ce titre non structurée (7 exactement), organisées par des Missions Locales telles que : Agent de maintenance en textile, Aide-chocolatier, Accueillant en milieu hospitalier ou encore Sauveteur-surveillant de piscine. Avec une part peu importante au regard de l'offre totale de formation qualifiante (6,5 % des stagiaires pour 3,5 % du volume d'heures réalisées), elles n'en constituent pas moins un outil crucial du dispositif ISP puisque, par la passé, certaines ont ensuite été reprises de manière structurée par des opérateurs de formation ISP.

**Remarque** : l'ensemble des chiffres cités a été établi à partir du rapport d'activités 2003 de Bruxelles Formation.

Pierre-Alain Gerbeaux

.....  
1 OISP répondant aux conditions du décret du 27 avril 1995 de la Cocof.

## VISITE A CARREFOUR FORMATION

Il a suffi d'un simple coup de fil à Carrefour Formation<sup>1</sup> et spontanément Rami Rami, conseiller pédagogique ainsi que Jean-Pierre Landrain, gestionnaire pédagogique de Bruxelles Formation, m'ont accueilli pour parler de l'offre de formation professionnelle bruxelloise destinée à un public adulte.

Pour Rami Rami, la formation qualifiante permet à un usager d'exercer directement un métier à l'issue de sa formation.

Contrairement aux opérateurs ISP, Bruxelles Formation ne sélectionne pas ces stagiaires potentiels sur base d'un niveau maximum de diplôme, mais bien sur l'aptitude du candidat à réussir les tests d'admission : « Un ingénieur peut choisir de devenir maçon ». La formation est accessible à tous : lors de la sélection, ce qui prime c'est la motivation du candidat, sa manière de se projeter dans une pratique quotidienne : « Je deviendrais bien camionneur, cela me plaît les longues distan-

ces en solitaire, les lignes blanches de l'autoroute qui défilent dans la nuit... ». Et c'est ainsi qu'à partir des penchants personnels du candidat, le conseiller pourra identifier un métier dans lequel, l'usager pourrait s'investir à long terme... « Faut durer dans le métier, conducteur poids lourds, pourquoi pas ? ».

Le principe de l'accès à tous ne rencontre pas, on le sait, l'idée d'une formation pour chacun. Plusieurs freins existent : l'offre de formation est limitée et ne répond pas à la demande, le niveau de qualification du public ne cesse de diminuer ! Beaucoup ne possèdent pas les quatre opérations de base en calcul, savent à peine lire et écrire ! Pour entrer en formation qualifiante, il faut au minimum posséder ces pré-requis.

Jean-Pierre Landrain met à mal les résultats de l'enseignement traditionnel et constate une multiplication des sas à la formation.

Confronté à ce public, Bruxelles Formation organise de plus en plus des modules de remédiation, de remise à niveau (formation de base, préformation ciblée) pour les candidats inscrits en formation qualifiante. C'est une sorte de pré-démarrage de la formation qualifiante.

La formation qualifiante est la dernière étape du parcours de formation, elle doit développer un seuil d'employabilité qui permet de rester dans l'emploi. En formation professionnelle, on quitte une conception académique du niveau de qualification pour identifier un nombre de compétences permettant d'exécuter une ou des tâches spécifiques de manière autonome.

Jean-Pierre Landrain nous explique que le public inscrit à Bruxelles Formation en formation qualifiante doit avoir coupé le cordon ombilical avec un besoin d'assistance : « Le cumul de problèmes met en péril l'apprentissage ; on ne peut pas régler tout en même temps. Déjà socialisé, l'usager se concentre sur sa formation ». Rami Rami ajoute qu'il est parfois choquant de constater que l'usager devient presque un faire-valoir de l'assistant social. S'il n'est pas acteur de son parcours, comment pourrait-il alors acquérir le niveau d'employabilité et donc d'autonomie exigé en fin de formation qualifiante par les employeurs ?

La formation professionnelle de Bruxelles Formation ne porte donc alors que sur l'acquisition de contenus professionnels. Le principe étant que toute formation correspond au minimum à une pratique professionnelle. Chaque métier a son niveau d'exigences et va par conséquent entraîner des critères de sélection à l'entrée et un niveau de qualification spécifiques. La formation professionnelle qualifiante s'ajustant au marché de l'emploi va aussi former à des qualifications intermédiaires.

L'aide-maçon (formé en préformation) sera subordonné au maçon (formé en formation qualifiante) qui, lui, est autonome pour exécuter un certain nombre de tâches. On ne

peut pas comparer un maçon certifié ayant accompli un cycle scolaire complet, ayant assimilé une palette élargie de tâches à un maçon compétent dans un nombre restreint de compétences. Mais attention, il ne suffit pas de sérier le dispositif en niveaux standardisés d'action car encore une fois, derrière les intitulés de formation se cachent différentes pratiques professionnelles, différents besoins du marché de l'emploi. C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idée que l'on peut comprendre que le niveau de sortie des formations qualifiantes dispensées à Bruxelles Formation où dans le dispositif ISP ne sont pas identiques et ne doivent pas le devenir.

Aujourd'hui, on peut regretter l'absence de coordination de l'offre entre les différents opérateurs, mais l'offre de formation professionnelle de Bruxelles Formation et des OISP est somme toute complémentaire. Le dispositif ISP occupe des secteurs d'activités qui ne sont pas investis par Bruxelles Formation, l'exemple le plus saisissant concerne les secteurs de l'aide aux personnes et de l'animation socioculturelle. La consolidation de l'offre devrait se faire tant à Bruxelles Formation que dans l'insertion socioprofessionnelle pour tous les niveaux de formation. Diviser les niveaux d'action, comme en Wallonie, est impensable dans la région de Bruxelles-Capitale. Imaginer un dispositif où les OISP ne feraient que pré-qualifier et où l'offre de formation qualifiante serait exclusivement organisée par Bruxelles Formation ne ferait que les asphyxier tous les deux. Il y aurait un effet d'entonnoir où le manque de places en formation qualifiante laisserait choir le public « pré-qualifié » sur le carreau.

En dix ans de temps, l'offre de formation a évolué sans grands écarts et même si le discours politique s'empare de la formation comme d'une pommade à l'emploi, elle est toujours insuffisante.

Ana Teixeira

.....  
1 Carrefour Formation  
rue des Chartreux n° 70 - 1000 Bruxelles

## LES CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION QUALIFIANTE EN ISP

**U**ne formation qualifiante, comme son nom l'indique, a pour objectif de permettre aux personnes qui en font la demande, d'acquiescer la qualification nécessaire pour l'emploi qu'elles visent...

### Formations qualifiantes en ISP et dans une ASBL ?

Le fait d'être inscrit dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle (ISP) et d'être organisé en ASBL spécifie, pour ces formations qualifiantes, le type de public accueilli, les méthodes utilisées et les objectifs de l'action.

-Type de public : le public accueilli est un public reconnu comme peu qualifié, dit à risques, c'est-à-dire ayant une faible scolarité (au maximum le 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement, souvent seulement le CEB) mais surtout un public formé de personnes qui ont eu des expériences de vie difficiles (immigration, nombreux échecs scolaires, problèmes sociaux ou/et psychologiques...), des personnes généralement en recherche d'emploi, mais aussi de confiance en eux. Une attention toute particulière est donnée aux personnes étant engagées dans un parcours d'insertion qui, à côté d'un savoir scolaire faible, ont par leurs différentes expériences de vie développé d'autres compétences.

-Méthodes utilisées : La pédagogie sera une pédagogie adaptée à un public d'adultes, essayant de construire un savoir commun en partant des connaissances diverses et incomplètes de chaque membre du groupe. Ce savoir pourra être un savoir théorique mais aussi un savoir-être ou un savoir-faire. Cette pédagogie implique une tension permanente entre l'attention portée à chaque individu et celle portée à l'ensemble du groupe. Il est important que chacun puisse trouver un espace dans lequel développer ses compétences et sa confiance en soi, mais aussi rencontrer et se confronter aux autres pour développer les capacités nécessaires au travail

en équipe. Cette attention sera donnée à chaque personne par rapport à son évolution dans les divers savoirs mais également par rapport à elle en tant que personne à part entière c'est-à-dire avec ses conditions de vie familiales, sociales, psychologiques...

Pour mettre en pratique cette pédagogie, un travail d'équipe pluridisciplinaire est indispensable : travail en duo de responsables, réunions thématiques et/ou hebdomadaires, évaluations (avec et sans les stagiaires), supervisions...

-Objectifs de l'action : Deux objectifs seront poursuivis de façon indissociable : l'acquisition de compétences et le développement de la confiance en soi. La première, l'acquisition de compétences, permettra de trouver un emploi et la deuxième, le développement de la confiance en soi, permettra de le maintenir.

Pour atteindre ses objectifs la formation qualifiante en ASBL nécessite des moyens humains importants afin de réaliser :

- L'accueil, la détermination, la réorientation d'un public nombreux en tenant compte de divers facteurs (non uniquement l'écrit ou l'oral en français) afin de pouvoir évaluer les chances de réussite du programme de formation qualifiante proposé pour des personnes très peu qualifiées (nécessité que cette orientation soit effectuée par les personnes compétentes dans le secteur d'activités envisagé) ;
- La formation qualifiante souvent en demi-groupe (nombre ou compétence) doublée d'un accompagnement important permettant de travailler le développement personnel de chacun.

Ce travail de détermination et d'accompagnement en formation qualifiante permettra d'une part de diminuer très fortement le taux d'abandon et d'autre part la réussite de la formation pour la majorité des candidats.

Martine Devos, directrice de la COBEFF



## POURQUOI TENONS-NOUS À LA FORMATION QUALIFIANTE ?

**N**ous dispensons une formation qualifiante (FQ) en bureautique depuis de longues années. Au fil des formations, nous avons développé et adapté nos outils, nos méthodes et nos pratiques en fonction de notre public, mais aussi en fonction du marché de l'emploi. L'association s'est notamment investie dans des projets, tels le job-coaching ou le coach-interim, ayant pour enjeu et pour effet de faire le lien entre les qualités de nos stagiaires et les attentes des employeurs, avec un effet retour d'adaptation de la formation. *Parce que la FQ est potentiellement l'étape ultime d'un parcours d'insertion, de telles initiatives axées sur la mise à l'emploi y prennent place plus que pour d'autres types de formation que nous dispensons. Cependant, elles donnent une orientation à notre travail et alimentent une culture d'équipe qui ont leurs effets sur nos formations de base et préformations et contribuent à leur conférer tout leur sens de jalons d'un tel parcours.* Et s'il faut considérer que les « résultats » d'une formation qualifiante consistent *effectivement* en « mises à l'emploi », alors ces résultats sont d'une nature particulièrement gratifiante pour toute l'équipe qui s'investit dans l'action et dans le dispositif d'insertion socioprofessionnelle. Qu'advierait-il donc de toute cette expérience acquise et de tout ce vécu si nous devions renoncer à la formation qualifiante dans ce dispositif ?

Nous nous interrogeons sur la logique qui animerait une telle perspective pour le secteur des OISP. Si nous cherchons à identifier ce qui caractérise notre action, nous voulons souligner que ce qui fait nos résultats, même en termes de mises à l'emploi, ce ne sont pas

seulement nos efforts pour augmenter les « compétences » de nos stagiaires. C'est aussi l'effet de la qualité de l'accompagnement dont bénéficient tous les stagiaires, qu'ils soient inscrits en formation de base, préformation ou formation qualifiante, même si la nature des problèmes qu'ils rencontrent dans leur parcours d'insertion est souvent différente d'un type de formation à un autre, pour ne pas dire d'un stagiaire à l'autre. Dans la conjoncture actuelle, le fait de présenter davantage de « compétences » ne prémunit en effet pas contre les difficultés d'insertion socioprofessionnelle. *Il nous faut donc prendre en compte, préserver et développer l'accompagnement spécifique dont le public précarisé de la FQ, au même titre que celui du dispositif en général, a besoin et auquel il a droit.* Il est ici question de ne pas considérer uniquement des relations pédagogiques mais plus largement des relations humaines et affectives.

*Si plusieurs opérateurs devaient renoncer à la FQ, ce serait à ce titre autant de lieux et de conditions d'accompagnement, multiples et diverses, qui disparaîtraient.* Or un lieu d'accompagnement conviendra à certains stagiaires, mais peut-être pas à d'autres. Le risque alors est qu'une partie du public ISP ne se retrouve pas dans le nombre limité de lieux vers lesquels elle serait orientée.

Ce qui nous semble donc être en jeu en un mot, c'est dès lors la spécificité même d'un secteur, un secteur de formation qui n'est pas l'autre, et celle de son public. Un secteur auquel l'uniformité ne sied pas à tous égards.

Marianne Swinne, directrice du CEFIG

## RENCONTRE AU CASI-UO / COFTEN AVEC GIOVANNA ANGIUS ET GUY KERCKOVEN

**L**a formation qualifiante permet aux stagiaires de valoriser des compétences spécifiques par rapport à l'exercice d'un métier sur le marché de l'emploi. Comment mener un public faiblement qualifié à un bon niveau de compétences ?

Redonner le goût de l'apprentissage, apprendre à apprendre, passe par une explicitation des objectifs de la formation. Les formateurs doivent pouvoir à tout moment les expliquer ; argumenter le lien existant entre les contenus abordés au cours et la pratique professionnelle ; situer le programme par rapport au métier, situer chaque chapitre par rapport au programme. Les stagiaires doivent pouvoir comprendre le pourquoi il est utile d'apprendre telle chose, son but et l'inscrire dans un contexte plus large. La pédagogie doit faire sens chez les stagiaires.

Le niveau de qualification à l'entrée en formation est de plus en plus faible, une préformation axée sur les matières générales (français langue étrangère, français, math, informatique, socialisation) pourrait à l'avenir venir renforcer, préparer les formations qualifiantes. L'équipe pédagogique du COFTeN est particulièrement sensible à ne pas mettre les stagiaires en situation d'échec ; ils doivent pouvoir réussir et déboucher sur une véritable insertion professionnelle. Cela ne peut se faire que dans la durée.

La question de la durée du programme de formation est fondamentale. Il faut du temps pour redonner confiance, ré-enclencher des dispositions mentales d'apprentissage, soutenir les stagiaires dans leurs difficultés psychosociales. L'acquisition et le transfert de compétences est possible après une période d'acclimatation, de remise en question et d'adhésion du stagiaire au projet professionnel visé par la formation. Le vécu des stagiaires peut intervenir relativement fort dans leur apprentissage. C'est pourquoi, l'accompagnement, la guidance, le suivi-psychosocial est assuré par une personne de référence à temps plein.

Depuis peu, un accompagnateur pédagogique fait également l'interface entre les formateurs et les stagiaires. Son rôle ? Résoudre les problèmes, les relations strictement pédagogiques, comprendre où la transmission du savoir bloque. Il anime également un cours sur les méthodologies d'apprentissage et organise des ateliers d'auto-formation.

Un autre outil pédagogique, « le tableau de bord », fait le point sur la progression du stagiaire au cours de sa formation. Une farde relate le profil de la formation, la matière, les heures, les comptes-rendu d'entretien individuels entre le stagiaire et les autres intervenants (formateurs, titulaire, responsable de la guidance ou accompagnateur pédagogique) ; les résultats des bilans pédagogiques ou psychosociaux (pour autant qu'ils aient un impact pédagogique).

Les programmes de formation actuels du COFTeN ont été pensés sur base du principe des socles de compétences. Une compétence est un savoir-agir en situation. Adaptés aux exigences spécifiques du secteur, il était important de les penser en termes d'objectifs opérationnels liés à des tâches (le COFTeN a travaillé sur les objectifs opérationnels en s'inspirant des grilles de la Communauté française). L'adaptation constante des centres de formation qualifiante aux besoins des entreprises demande de la souplesse. Chaque centre de formation se différencie en s'adaptant à son public, et plus précisément au profil de chaque groupe de stagiaires.

Le COFTeN se mobilise tant autour de l'évolution des profils de l'entreprise, du marché de l'emploi, que de sa propre pratique pédagogique. Pour la faire évoluer, maintenir une cohésion pédagogique, il veille à la formation continue des formateurs. L'articulation des matières abordées par chaque formateur fait l'objet d'une véritable concertation de l'équipe : ce n'est pas qu'une question d'horaire ; il faut s'assurer qu'à chaque étape de la formation, les acquis préalables soient bien assimilés : on ne peut pas être illogique dans l'assimilation des

contenus ! Une synchronisation des contenus est nécessaire surtout quand il s'agit d'un programme qui évolue au gré des opportunités.

### Comment rester en concordance avec le marché de l'emploi ?

La formation qualifiante se réfléchit à partir d'une pratique professionnelle, les documents et les matériaux didactiques sont directement issus du milieu de travail. Le comptoir commercial Technofor du centre lui permet de garder un contact proche avec le secteur : ainsi informés des nouveaux produits avant l'heure, les formateurs peuvent s'y former et les stagiaires exploiter leurs acquis sur du matériel de pointe ; ce sont de vraies pannes, de vrais clients. Cette pratique d'atelier motive les stagiaires et les rend directement opérationnels lors de leur insertion dans la réalité professionnelle. Ceci caractérise la pédagogie et le profil des stagiaires à l'issue de la formation. Ils sont pragmatiques, directement en phase dans une qualification intermédiaire. Et après une période de transition durant laquelle le stagiaire prendra ses marques dans l'entreprise, il sera capable de voler de ses propres ailes, d'être autonome et d'évoluer dans sa fonction.

Les aléas du marché de l'emploi et le contexte particulier du secteur depuis quelques années ont eu des conséquences sur le taux de mise à l'emploi des stagiaires. Depuis lors, le CASI-UO / COFTeN considère aussi la poursuite du parcours de formation à un niveau de graduat. Les stagiaires ayant réussi leur formation au COFTeN ont la possibilité

de passer l'examen d'admission de certains cycles de promotion sociale. Les stagiaires issus d'une des deux formations techniques ont également des compétences suffisantes pour prétendre à une certification privée de leurs acquis.

Les formations proposées au COFTeN sont exigeantes, elles proposent un niveau de sortie élevé pour une qualification intermédiaire. Il est important de ne pas brader la qualité de la formation auprès des entreprises. L'attestation délivrée en fin de formation atteste précisément du profil/métier et des compétences atteintes par le stagiaire au terme de sa formation. On essaie de mener les stagiaires le plus loin possible : plusieurs niveaux de compétences ont été clairement définis au sein de chaque profil. Chaque stagiaire atteint l'un ou l'autre niveau selon son potentiel. Cela permet d'adapter les formations tant au métier, au marché de l'emploi qu'au profil du public.

- Technicien(ne) de maintenance PC et réseaux LAN (français-néerlandais) ;
- Technicien(ne) de maintenance PC, assistant(e)-administrateur(trice) de réseaux LAN ;
- Employé(e) aide-comptable avec compétences en informatique bureautique ;
- Assistant(e) en secrétariat avec compétences en informatique bureautique réseaux (locaux et Internet).

Ana Teixeira

---

## COMMENT BETONNER LA FORMATION QUALIFIANTE ISP ?

**P**our Sylvain Bertrand, coordinateur du centre de formation Le Piment, la réponse est simple : il faut garder un bon niveau de formation. Au vu des défis de l'insertion socioprofessionnelle, cela ne peut se faire au détriment du public. Ecrémer à l'entrée serait contraire à sa mission ! La réussite de ce public faiblement qualifié passe par une durée suffisante du programme de formation. La professionnalisation et

l'expérience des formateurs y participent, le travail d'accueil, de guidance pour lesquels les OISP sont conventionnés avec l'ORBEM y contribuent également. L'action ISP c'est un tout.

Même si nous sommes contre le principe établi d'un parcours linéaire, le même pour tous, nous organisons des passerelles facilitant les parcours de formation de nos stagiaires.

res. Notre formation qualifiante en électricité permet aux stagiaires de s'inscrire dans un module de spécialisation à Bruxelles Formation ce qui, de fait, nous reconnaît un niveau de sortie équivalent à leur formation qualifiante. Cette passerelle témoigne d'une collaboration fructueuse entre un OISP et Bruxelles Formation. Suite à une formation qualifiante généraliste « Electricité du bâtiment », Bruxelles Formation apporte au stagiaire une formation pointue « Spécialisation en nouvelles technologies du bâtiment » qui lui permet d'encore affiner son insertion socioprofessionnelle.

La construction de passerelles de formation peut parfois s'accompagner d'un phénomène

de modularisation à Bruxelles Formation. En ISP : il faudrait se méfier d'une formation uniquement construite à partir d'un concept d'employabilité où le travail n'étant plus considéré qu'en tant que facteur de production, s'en trouve déshumanisé. Nous ne pouvons nous situer en contradiction avec les valeurs de l'éducation permanente auxquels nous adhérons. Si la formation qualifiante correspond à une dernière étape du parcours de formation, les stagiaires doivent se retrouver sur le marché de l'emploi en disposant d'un bagage professionnel mais aussi de compétences sociales.

Ana Teixeira

---

## LA FORMATION D'ANIMATEURS EN ARTS DU SPECTACLE DU CFA, UNE FORMATION QUALIFIANTE !

Lorsqu'au début des années 70, le CFA a créé la première formation longue d'animateurs en Belgique, c'est à dire une formation d'un an de plein exercice, c'est bien d'une formation professionnelle qu'il s'agissait. Visant, comme la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle que nous proposons actuellement, à préparer des professionnels prêts à travailler sur terrain.

Les sociologues prophétisaient l'avènement de la société des loisirs. Des besoins nouveaux voyaient le jour et il paraissait pertinent de mettre en place des alternatives aux activités de consommation et de former des gens pour les encadrer.

Les exigences de qualité se sont renforcées tant de la part des publics que de celle des pouvoirs subsidants, ce qui a réclamé des intervenants toujours plus spécialisés. L'apparition d'enjeux spécifiques autour de l'expression et des médias en a fait des thèmes d'activités privilégiés du secteur de l'animation. C'est ainsi que la formation professionnelle d'animateurs du CFA a pris l'orientation « arts du spectacle », incluant l'expression théâtrale et vidéo.

L'intérêt que suscitait cette formation chez les demandeurs d'emploi peu qualifiés, le succès de nos méthodes - même auprès des

moins réceptifs aux approches scolaires - ainsi que les résultats encourageants de l'insertion professionnelle des stagiaires nous ont décidé à solliciter un agrément comme organisme d'insertion socioprofessionnelle.

Certaines exigences de la formation étaient hors de portée des stagiaires ISP (rédaction de programmes et rapports de stages, réalisation d'un travail individuel de recherche), nous avons mis en place une préformation spécifique en collaboration avec Proforal<sup>1</sup>. Et il faut constater que, grâce à cette filière, le nombre de candidats au brevet en fin de formation est nettement plus élevé.

Restait le problème de la certification : nos stagiaires - et nous les comprenons, privés jusque là de qualification reconnue, étaient très demandeurs d'un papier engageant plus que la réputation du CFA. Nous avons alors inclus dans le programme, le BACV (Brevet d'Animateur de Centre de Vacances), avalisé à l'époque par la Confédération des Organisations de Jeunesse et depuis 2004 par la Communauté française et l'ONE. Nous avons également positionné la FAS comme « formation technique d'animateurs » liée par convention de 5 ans avec le Service de l'Education permanente du Ministère de la

Communauté française. Ainsi, le Ministère de la Communauté française, certifiée de manière conjointe avec le CFA le Brevet délivré aux stagiaires en fin de formation, ce qui lui donne une valeur symbolique appréciable.

Tous les aspects de la formation sont donc, depuis toujours, orientés dans un objectif de qualification. En ce compris les méthodes de formation qui lient le plus souvent l'acquisition de connaissances à la conception et à la réalisation par les stagiaires de projets, ou, pour le moins, à des mises en situation reliant intimement le savoir et le comprendre à l'agir. La formation conduit dès lors à l'acquisition de compétences professionnelles. Les aptitudes au travail sur le terrain sont également développées au cours de trois sta-

ges pratiques. Les évaluations de ces stages entrent, comme l'atteinte des autres objectifs de formation, dans l'appréciation globale menant à l'obtention du Brevet d'Animateur de Centre de Vacances reconnu par la Communauté française et l'ONE. Tout cela contribue à faire de nos stagiaires des personnes directement opérationnelles pour qui les engage. Nombreux sont d'ailleurs ceux que l'on peut rencontrer dans le tissu socio-culturel en Communauté française.

Daniel Detemmerman, directeur du CFA

.....  
1 Proforal, opérateur d'insertion socioprofessionnelle de formation de base.

---

## RENCONTRE AVEC CHRISTINE KULAKOWSKI, DIRECTRICE DU CBAI

**D**epuis quelques années, les publics dit primo-arrivants (principalement d'Afrique Sub-Saharienne et de l'Europe Centrale et de l'Est) sont apparus dans le dispositif d'insertion socioprofessionnelle. Le secteur socioculturel est un des rares secteurs qui ne pâtit pas du phénomène de discrimination à l'embauche et il se fait que ces publics en quête d'intégration choisissent le secteur non marchand aussi dans ce contexte. Pour les jeunes adultes issus de l'immigration, cela signifie des niches potentielles d'emploi.

Au centre de trois types d'action, le CBAI crée des ponts entre ses missions d'éducation permanente (EP)<sup>1</sup>, de formation ISP et de cohésion sociale<sup>2</sup>; l'une alimentant l'autre. La volonté de multiplier les synergies entre publics d'origine différente, de faire se rencontrer des personnes issues de communautés culturelles, de nourrir le discours par la pratique constituent un moteur de base. Pour parler de l'interculturel, l'hétérogénéité du public inscrit en formation est apparue comme un ingrédient élémentaire. C'est ainsi que les groupes en formation se constituent à partir du principe de cette différence culturelle sur base des origines du public, de son niveau de scolarité, de l'expérience professionnelle vécue ou non, de son statut professionnel.

C'est ainsi qu'outre un public inscrit comme demandeur d'emploi, le CBAI s'adresse aussi à un public de travailleurs engagés dans une démarche de formation continuée.

L'évolution des dispositifs sur un plan institutionnel a modifié les fonctions et les métiers du social ont gagné en professionnalisation. L'animation, la coordination de projets, la médiation sont des fonctions inhérentes aux relations humaines qui renvoient à des compétences techniques mais aussi à des champs de réflexion qui exigent une analyse critique du contexte sociétal et institutionnel. Pour la formation qualifiante d'agents de développement et de médiation interculturelle organisée par le CBAI, l'éducation permanente s'inscrit en tant que démarche générale, mais elle se traduit aussi dans les contenus d'apprentissage des stagiaires. Celui qui aura assimilé cette démarche pour la compréhension de sa fonction sur le terrain, de sa compréhension des publics, pourra aussi tenir compte des relations interculturelles entre collègues et avec le public. Il abordera le contexte particulier socioculturel d'une manière collective, critique, interactive, systématique. L'EP est au cœur du métier et elle se traduit avant tout, au CBAI, dans le dévelop-

pement de compétences à la gestion des projets en milieu multiculturel.

La demande d'inscription en formation qualifiante est de plus en plus forte : 80 à 100 personnes se présentent à l'accueil, nous ne pouvons en sélectionner qu'une vingtaine par manque de moyens. Certaines sont orientées vers le dispositif de préformation organisé depuis 2001. Des niveaux trop éloignés de pré-requis à l'entrée en formation peuvent décourager les stagiaires (les uns s'ennuient, les autres peinent à suivre). Une préformation ciblée à l'animation en milieu multiculturel, permet de niveler les écarts trop grands entre les publics qui souhaitent poursuivre leur parcours en formation qualifiante. La différence doit être au service de la formation, de l'apprentissage et ne pas les desservir.

Le BAGIC<sup>3</sup>, délivré par la Communauté Française, ne donne pas lieu à une reconnaissance de fonction, mais est néanmoins considéré par les professionnels du secteur comme une certification de compétences, entre autres, interculturelles.

Comme pour les formations Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)<sup>4</sup> l'ORBEM aide à la reconnaissance de la formation au moment de l'engagement du demandeur d'emploi : les stagiaires qui n'ont pas de certificat de l'enseignement secondaire supérieur sont toutefois présentés aux employeurs potentiels pour des emplois A2. Un enjeu futur est d'arriver à la certification de ces formations, et on espère bien sur que le dispositif de validation des compétences pourrait y jouer un rôle important.

Ana Teixeira

- .....
- 1 Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champs de l'Education permanente du 17 juillet 2003.
  - 2 Décret relatif à la Cohésion sociale (COCOF) du 30 avril 2004.
  - 3 Le BAGIC (Brevet d'aptitude à la Gestion des Institutions culturelles) est délivré par la Communauté Française par quatre opérateurs de formation, dont le CBAI, et la Communauté Française elle-même.
  - 4 Ces formations sont reconnues par l'Office Régional de l'Emploi qui leur affecte des codes professionnels. Cela a comme conséquence qu'un stagiaire enregistré avec un code correspondant à sa scolarité et/ou à ses expériences professionnelles passées reçoit un nouveau code correspondant à la formation suivie, ce qui lui ouvre de nouvelles perspectives de créneau d'emploi.

## Annonces

### Offres d'emploi

La **Mission Locale de Molenbeek** (AMIS asbl) cherche un(e) **chargé(e) de mission** pour un contrat temps plein. Engagement immédiat.

#### Description de la fonction :

- assurer le développement d'activités au sein d'un restaurant social et apporter un support au projet
- après 4 mois, reprendre la coordination entière du projet

#### Profil et conditions :

- gradué(e) ou universitaire
- connaissance et intérêt pour le secteur horeca et l'ISP
- expérience en gestion de projet y compris le développement sur le long terme et l'aspect financier
- expérience de gestion d'équipe (minimum 1 an)

- capacités rédactionnelles et organisationnelles
- contacts humains aisés

#### Envoyer CV et lettre à :

**AMIS asbl**  
**bd Léopold II, 101-103**  
**1080 Molenbeek-Saint-Jean**  
**Tél : 02 421 68 65**  
<mailto:amis.direction@misv.irisnet.be>  
[amis.be](http://amis.be)

-----

Le **Collectif Formation Société** asbl recrute un(e) **formateur/trice** pour contrat temps plein à durée indéterminée avec période d'essai de 6 mois. Le poste proposé est à pourvoir début mars 2005. Il s'inscrit dans un dispositif de formation d'adultes, demandeurs d'emploi peu qualifiés.

#### Description de la fonction :

- prestations de cours en formations de base et qualifiante
- conception de supports d'apprentissage
- régulation des dispositifs de formation, en collaboration avec l'équipe pédagogique
- récolte d'informations qualitatives et quantitatives sur les actions menées

#### Profil et conditions :

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire : régent(e), instituteur/trice, logopède, éducateur/trice spécialisé(e) ou gradué(e) en sciences humaines avec orientation pédagogique
- une expérience dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle ou une connaissance de son public est un atout
- avoir un intérêt marqué pour les pédagogies centrées sur l'apprenant

et/ou sur l'apprentissage, l'andragogie et l'utilisation pédagogique des TIC

**Envoyer CV et lettre de motivation avec la mention « formateur interne » à :**

**Corinne Terwagne**  
**coordinatrice pédagogique**  
**CFS asbl**  
**rue de la Victoire, 26**  
**1060 Saint-Gilles**  
**Tél : 02 543 03 00**  
<mailto:corinne.terwagne@dfsasbl.be>

Dans le cadre d'une formation d'éducateur en gérontologie organisée en partenariat avec les Cours de Promotion sociale de Saint-Gilles, **CFS asbl** recherche un(e) **chargé(e) de cours** pour assurer un cours de technique d'animation (100 périodes de cours - 1 période = 50 minutes) de janvier à décembre 2005.

Description de la fonction :

- prestations de cours en formations de base et qualifiante

- conception de supports d'apprentissage
- régulation des dispositifs de formation, en collaboration avec l'équipe pédagogique
- récolte d'informations qualitatives et quantitatives sur les actions menées

Profil et conditions :

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur avec une formation complémentaire dans le domaine de l'animation ou une expérience avérée d'animation
- statut : chargé de cours de l'Enseignement de Promotion sociale
- la connaissance du secteur des maisons de repos et de l'accueil de jour pour personnes âgées est un atout

**Envoyer CV et lettre à :**  
**Corinne Terwagne**  
**coordinatrice pédagogique**  
**CFS asbl**  
**rue de la Victoire, 26**  
**1060 Saint-Gilles**  
**Tél : 02 543 03 00**  
<mailto:corinne.terwagne@dfsasbl.be>

**Technologies sociales** recrute un(e) **formateur/trice en informatique** pour contrat temps plein à durée indéterminée.

Description de la fonction :

- cours d'informatique de base dans secteur ISP (pas de programmation)
- gestion de 35 PC
- résolution de divers problèmes hardwares
- installation de programmes, reformatage de PC, connexion réseau, déplacements d'ordinateurs et d'écrans...

Profil et conditions :

- conditions ACS
- niveau universitaire
- connaissance du réseau NT 2000

**Envoyer CV et lettre à :**  
**Technologies sociales asbl**  
**rue du vivier, 18**  
**1050 Ixelles**  
**Tél : 0475 92 17 30**  
<mailto:maito:athiy@technologiesociales.be>

## Agenda

### LE TRAVAIL DE LA FEBISP DU 1<sup>ER</sup> AU 15 JANVIER

<b>07/01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion Missions Locales sur partenariat ORBEM</li> <li>• Réunion à Carrefour Formation sur l'utilisation de Dorifor</li> </ul>
<b>10/01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interview de Sylvain Bertrand, Le Piment asbl, pour l'article sur la formation qualifiante du mensuel L'Insertion</li> </ul>
<b>11/01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du Bureau CCFEE</li> <li>• Réunion de travail sur les statuts de l'asbl Réduire &amp; Compenser avec Monsieur Pierre Schoemann</li> <li>• Réunion du Comité de rédaction de l'Essor</li> </ul>
<b>12/01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interview de Christine Kulakowski, CBAI asbl, pour l'article sur la formation qualifiante du mensuel L'Insertion</li> <li>• Réunion constitution UBENM</li> <li>• Réunion stratégique avec Febecoop</li> </ul>
<b>13/01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion stratégique avec OOTB</li> <li>• Réunion du groupe de travail CESSoc (prépension, flexibilité)</li> <li>• Rencontre avec la Febrap</li> <li>• Réunion de travail « projet Creasol »</li> <li>• Interview de Giovanna Angius et Guy Kerckhoven, Casi-Uo/Coften asbl, pour l'article sur la formation qualifiante du mensuel L'Insertion</li> </ul>
<b>14/01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion Projet Pilote alternance ISP</li> </ul>

## ACTIVITES

Du 14/02 au 25/03	La <b>Mission Locale d'Etterbeek</b> met sur pied un <b>groupe d'Orienta-tion Professionnelle</b> .	<u>Lieu</u> : Mission Locale d'Etterbeek ASSETIP chaussée de Wavre, 506 1040 Bruxelles <u>Infos &amp; inscription</u> : Sophie Devuyt (02 626 15 60) <a href="mailto:sdevuyst@misc.iirisnet.be">mailto:sdevuyst@misc.iirisnet.be</a> ou Kim Hoang (02 626 15 52)
16/02 de 9h30 à 11h30	Le <b>CBCS, La FCSS, la FCSSB, la CLASS et la Maison du Livre</b> vous convient à une rencontre/conférence-débat entre le secteur associatif et le Ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente, et de la Politique agricole, M. <b>Benoît Cerexhe</b> .	<u>Lieu</u> : Maison du Livre rue de Rome, 24-28 1060 Bruxelles Entrée gratuite, inscription obligatoire auprès du CBCS <a href="http://www.cbcs.be/">http://www.cbcs.be/</a> Tél : 02 511 89 59 Fax : 02 245 23 02 <a href="mailto:cbcs@misc.iirisnet.be">mailto:cbcs@misc.iirisnet.be</a>
15/02 et 17/03	Le <b>réseau Flora</b> organise un programme de <b>formation</b> pour les membres du personnel d'associations ou organisations travaillant à l'insertion sociale et professionnelle de femmes précarisées. Il se concentre sur les caractéristiques, avantages, inconvénients et compétences liés à des métiers dont l'objet direct ou indirect est d'accompagner les femmes en insertion ou en formation.	<u>Lieu</u> : Interfédération rue Marie-Henriette, 19-21 5000 Namur <u>Infos</u> : Inscription pour le 4 février au plus tard (aucun frais de participation). Carmelina Carracillo Flora asbl rue du progrès, 323 1030 Bruxelles Tél : 02 204 06 46 <a href="mailto:carmelina@florainfo.be">mailto:carmelina@florainfo.be</a> <a href="http://www.febisp.be/agenda.html">http://www.febisp.be/agenda.html</a>
24/02	<b>ID's</b> a le plaisir de vous inviter à sa prochaine <b>formation</b> d'une journée sur les <b>subventions européennes</b> pour les associations, collectivités locales, institutions...	<u>Informations, programme et inscriptions</u> : <a href="http://www.idseurope.org/fr/new02.htm">http://www.idseurope.org/fr/new02.htm</a>

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**.

Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.

Attention : les documents pour la prochaine édition de " **L'insertion** " doivent nous parvenir, par e-mail si possible à

<mailto:hoffstadt@febisp.be>, avant le **18 février 2005**.